

Migration et le Union Européenne avec Juan Ruiz Ramos (Spécial élections européennes)

Je m'appelle Mariano Navas et je suis le secrétaire général de l'Institut. A l'occasion des élections au Parlement européen qui se tiendront dans les prochains jours, je présenterai une série de programmes thématiques liés aux droits de l'homme qui nous concernent en tant qu'Européens.

Ces podcasts thématiques s'inscrivent dans le cadre du projet DEMO d'Alternatives Européennes visant à promouvoir l'engagement citoyen. Mais je ne serai pas seul dans ce travail. Je serai rejoint par Celia Zayas, participante au projet DEMO et formée aux affaires internationales européennes.

Bienvenue, Celia. Merci, Mariano. En effet, dans ces émissions, nous parlerons des principaux défis en matière de droits de l'homme auxquels l'Union européenne est confrontée au quotidien et qui font également l'objet d'un débat pour ces élections, afin d'offrir de nouvelles perspectives à nos auditeurs.

Pour notre première émission, nous allons traiter d'un sujet de la plus haute importance et pertinence, la migration. Je ne dirais pas qu'il s'agit d'une crise migratoire. Ce n'est pas une crise.

Il s'agit d'une augmentation du nombre de personnes qui arrivent. Borrell et Meloni représentent deux positions très différentes sur la politique migratoire européenne, sur l'une des questions les plus cruciales de ces dernières années et qui sera

également fondamentale dans ces élections. Juan Ruiz Ramos nous rejoint aujourd'hui pour étudier plus en détail la manière dont s'articule la politique migratoire européenne et ce à quoi nous pouvons nous attendre à l'approche du 9 juin.

Juan est titulaire d'un doctorat en droit public international de l'université de Grenade et de l'université libre d'Amsterdam. Sa thèse de doctorat portait précisément sur la liberté de circulation des demandeurs d'asile dans les pays européens au regard du droit international et européen des droits de l'homme. Merci beaucoup d'être avec nous, Juan.

Bonjour Celia, bonjour Mariano, merci beaucoup de m'avoir invité. Dans le programme d'aujourd'hui, nous aimerions interroger Juan sur les questions relatives aux réfugiés, à l'asile et à l'immigration dans le contexte européen. Pour commencer, Juan, si vous deviez définir en trois mots les politiques européennes face à ces défis migratoires, quelles seraient-elles ? Eh bien, je choisirais les droits minimums, les contrôles aux frontières et l'externalisation.

Pour ceux qui ne connaissent pas les droits de l'UE, comment expliqueriez-vous les compétences de l'UE, de l'Union européenne, en matière d'immigration ?

Oui, tout d'abord, la compétence de l'Union européenne en matière d'immigration est une compétence partagée. Cela signifie que les États, c'est-à-dire les gouvernements, les parlements internationaux et les institutions de l'Union peuvent adopter des règles dans ce domaine. En particulier, les trois domaines dans lesquels l'Union européenne adopte des politiques en la matière sont les normes minimales en matière de droits.

En d'autres termes, lorsque les réfugiés viennent en Europe et demandent l'asile, ils bénéficient d'une série de droits minimaux. Par exemple, ceux qui demandent l'asile ont droit à un logement ou à une assistance sociale, à une assistance juridique. Les droits minimaux sont donc établis au niveau européen et les pays peuvent ensuite augmenter ces droits, mais ils ne peuvent pas les réduire.

Disons que nous avons un socle de droits grâce au fait que nous sommes dans l'Union européenne. Deuxièmement, les contrôles aux frontières extérieures relèvent également de la compétence des pays, mais aussi de l'Union européenne, car après tout, comme vous le savez, dans l'espace Schengen, nous pouvons circuler librement. Par conséquent, comme il n'y a pas de frontières entre les pays européens, une politique commune est nécessaire pour contrôler les frontières extérieures.

Troisièmement, l'Union européenne signe également des accords de migration avec des pays tiers. Lorsque nous parlons de pays tiers, nous faisons référence à tout État qui n'appartient pas à l'Union européenne, comme la Turquie, la Tunisie... Et puis, plus tard, je vous en dirai plus. C'est parfait.

Je pense qu'avec ce panorama que vous avez dressé, les auditeurs peuvent avoir une perspective claire de ce que sont ces compétences. Nous allons maintenant examiner de plus près la situation politique et législative actuelle dans l'Union européenne, car en avril de cette année, le Pacte européen sur l'immigration et l'asile a été approuvé. Écoutons ce que la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, avait à dire à ce sujet.

.

L'Union européenne a déjà prouvé dans d'autres domaines qu'elle pouvait prendre des mesures extraordinaires pour concilier des perspectives divergentes. Nous avons créé un marché intérieur complexe, une monnaie commune et un plan de relance sans précédent pour reconstruire nos économies. Le moment est venu de relever le défi de gérer les migrations ensemble, en trouvant le juste équilibre entre solidarité et responsabilité.

Juan, après avoir écouté les propos de von der Leyen, que signifie ce pacte et que signifie cette législature pour la politique européenne d'immigration et d'asile ? En d'autres termes, quelles sont les implications pour la protection et la défense des droits de l'homme ?

Ce pacte trouve son origine dans ce que l'on appelle la crise des réfugiés de 2015, lorsqu'un million de Syriens sont arrivés en Allemagne et dans d'autres pays européens. À partir de là, la machinerie européenne en matière de réglementation et de politique migratoire a commencé à bouger jusqu'à ce que, en 2020, la Commission européenne propose le nouveau pacte sur les migrations. Comme il faut toujours des accords entre des pays et des partis politiques très différents au sein de l'institution européenne, l'adoption de la norme prend beaucoup de temps.

Ainsi, bien que le pacte ait été proposé en 2020, ce n'est qu'en 2024 qu'il a été adopté par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne, qui sont plus ou moins le Congrès et le Sénat européens. Il vient d'être approuvé et c'est vraiment ce pacte qui va marquer la prochaine législature. Je vais commenter un peu ce qui est nouveau dans ce pacte.

Il y a différentes règles. Tout d'abord, ce que veut le pacte, c'est filtrer à la frontière les personnes qui demandent l'asile, c'est-à-dire les personnes qui fuient parce que les droits de l'homme sont violés dans leur pays et qu'elles sont persécutées, ce que nous appelons les réfugiés, et les immigrants que nous pouvons appeler économiques, qui viennent de manière semi-volontaire, entre guillemets, parce qu'une personne n'émigre jamais pour des raisons totalement volontaires, mais bon, la migration économique, les migrants économiques n'ont pas le droit d'être en Europe, sauf si les pays le décident, mais les réfugiés, eux, ont le droit. C'est pourquoi il est très important de faire la distinction entre les deux.

Et avec le nouveau pacte, cette différenciation doit se faire à la frontière. Pourquoi ? Parce que si une personne demande l'asile et est déboutée, elle peut rapidement être renvoyée dans son pays. Car si elle est autorisée à entrer sur le territoire, il est alors plus difficile de la contrôler.

Telle est l'idée qui sous-tend le pacte. Mais bien sûr, qu'est-ce que cela implique ? Cela signifie que les réfugiés seront détenus à la frontière pendant des mois. Officiellement, ils ne peuvent être détenus que pendant 24 semaines au maximum.

Enfin, seulement, mais il s'agit d'un type de détention où les personnes ne sont pas détenues parce qu'elles ont commis un crime, mais simplement pour pouvoir les contrôler. C'est ce qu'on appelle la détention administrative. Dans la pratique, ces personnes peuvent certainement être détenues plus longtemps.

Une autre proposition, une autre règle qui va être approuvée, est l'accélération des procédures d'asile. Toujours avec l'idée qu'ils veulent recevoir les immigrants et examiner leurs demandes aussi rapidement que possible et les rejeter dès qu'il y a une indication que la demande est fautive, rapidement. Ainsi, une demande rapide a ses avantages, un examen rapide, et cela signifie que les demandeurs n'auront pas à attendre tant d'années pour que leur demande soit résolue.

Ils ne se trouveront pas dans une situation ambiguë, dans un vide juridique. Mais l'inconvénient est que, comme il s'agit d'un examen rapide, par exemple, les entretiens avec les demandeurs d'asile seront brefs, ils n'auront pas autant de temps pour expliquer leur situation. Les décisions étant prises plus rapidement, le risque d'erreur est également plus élevé.

Ensuite, ils n'ont pas non plus un accès facile à l'assistance juridique, car il ne faut pas oublier que, pour demander l'asile, il faut des compétences juridiques et linguistiques que les demandeurs d'asile n'ont pas. Ils ont besoin de l'aide d'interprètes et d'avocats. Et, bien sûr, pour faire cela à la frontière, dans les centres de détention, eh bien, à l'exception des ONG, qui sont très courageuses et vont vraiment dans ces centres pour aider les réfugiés, il est compliqué pour eux d'accéder à ce type d'assistance.

D'autre part, le concept de pays tiers sûr est renforcé. Je vous ai déjà dit qu'un pays tiers est un pays qui n'appartient pas à l'Union européenne, mais un pays tiers sûr signifie qu'il s'agit d'un État censé respecter les droits de l'homme. Donc, si quelqu'un a transité ou vécu dans un de ces pays avant d'entrer dans l'Union européenne, l'Union européenne peut le rejeter.

Par exemple, si elle a vécu en Turquie, en Tunisie ou en Égypte, ces pays sont en principe considérés comme des pays sûrs. Bien sûr, ces pays peuvent être sûrs pour certains hommes du groupe ethnique majoritaire ou de la religion majoritaire, mais pour une femme issue d'une minorité religieuse, il est évident que ce ne sera pas aussi sûr. Le problème de ce concept est donc qu'il est généralisé et considéré comme un pays sûr pour tout le monde et qu'il sera plus facilement rejeté.

Enfin, il renforce également le système de Dublin. Certains de nos auditeurs savent peut-être que ce système permet de répartir les réfugiés au sein de l'Union européenne, ce qui signifie que le premier État membre dans lequel le demandeur d'asile arrive est responsable de l'examen de la demande. Mais, bien sûr, où les demandeurs d'asile arrivent-ils habituellement ? En général, ils ne prennent pas l'avion pour la Suède, n'est-ce pas ? Ils arrivent généralement en Italie, en Grèce, en Espagne, de manière irrégulière.

En pratique, le système de Dublin signifie donc que les pays du sud de l'Europe ont une charge plus lourde, ils ont beaucoup plus de réfugiés, plus de demandes, les systèmes administratifs s'effondrent et il est très compliqué pour eux de pouvoir examiner toutes ces demandes. Ainsi, avec le système de Dublin, qui est en place depuis de nombreuses années, le nouveau pacte veut créer une sorte de solidarité entre les pays du nord et du sud, mais il s'agit d'une solidarité quelque peu fictive parce que les pays du nord peuvent choisir entre relocaliser les réfugiés du sud vers le nord, ce qui serait idéal, ou verser de l'argent aux pays du sud. Par exemple, l'Allemagne peut verser de l'argent à l'Espagne pour que celle-ci puisse continuer à accueillir davantage de réfugiés.

Ainsi, les pays du nord se lavent les mains et les pays du sud continuent d'accueillir plus de réfugiés. En bref, ce sont les règlements qui sont approuvés dans le cadre du nouveau pacte. Je pense que s'il y avait un doute sur le contenu de ce pacte, il a été dissipé.

Mais nous avons encore quelques questions, n'est-ce pas, Celia ? Oui, et d'ailleurs, d'après ce que vous nous dites, il semble aussi que ce pacte ne sera pas très controversé, voire qu'il le sera davantage dans sa mise en œuvre. Nous sommes maintenant en pleine campagne électorale, où les partis font leurs propositions sur la migration, et nous pouvons voir que c'est un sujet assez brûlant. Et comme nous l'avons vu au début de l'émission, nous trouvons des discours très polarisés sur cette question.

Cependant, nous aimerions vous demander si les propositions sont également aussi polarisées et ce que vous pouvez nous dire à ce sujet ?

Je pense que les propositions en général ne sont pas très polarisées, parce que la plupart des partis ont des propositions restrictives sur l'immigration. Et le fait est que les partis d'extrême droite au niveau européen ont émergé fortement au début des années 2010, en 2014 environ, et les partis de centre-droit et de centre-gauche ont commencé à copier certaines des propositions des partis d'extrême droite. Pourquoi ? Parce qu'ils essayaient de contrer l'argument de l'extrême droite qui disait que l'Union européenne était trop bienveillante, trop gentille avec les immigrés et qu'elle faisait soi-disant disparaître l'homogénéité ou la culture européenne.

Ensuite, pour tenter de regagner les voix perdues, les partis de centre-gauche et de centre-droit plus établis soutiennent également ce type de politiques restrictives. En fait, le nouveau pacte sur l'immigration et l'asile est un reflet de cette situation, de la manière dont les partis politiques s'accordent en général pour restreindre les droits des immigrants. Quant aux élections de cette année, les statistiques montrent qu'elles seront probablement celles où les partis d'extrême droite remporteront le plus de sièges au Parlement européen.

Bien sûr, cela nous laisse une image qui est peut-être incertaine et inconnue, ce qui nous amène précisément à la dernière question que nous voulions vous poser, Juan. Nous aimerions savoir quelle est votre opinion sur l'avenir de l'Union européenne dans ce domaine et comment les résultats des élections européennes peuvent affecter les politiques futures qui pourraient être développées à Bruxelles. Vous avez dit que le pacte sur l'immigration et l'asile est entré en vigueur cette année.

Je ne sais pas si l'on s'attend à ce qu'il y ait des changements, à ce qu'il soit stable, ou si cela dépendra de la nouvelle situation créée après les élections. Je pense qu'il a fallu tant d'années pour approuver ce pacte qu'il n'y aura pas de changements normatifs en tant que tels. Mais nous devons être attentifs à la mise en œuvre, à la manière dont les gouvernements et les États vont mettre en œuvre ce pacte, ainsi qu'aux actions des ONG et des juges.

Pourquoi ? Parce que les ONG ont souvent recours à ce que l'on appelle le contentieux stratégique, qui consiste à prendre le cas d'un réfugié qui se trouve dans une situation particulière, à le porter devant les tribunaux et à essayer d'obtenir, par exemple, de la Cour de justice de l'Union européenne ou de la Cour européenne des droits de l'homme, qui sont les deux principales cours qui protègent les droits en Europe, qu'elles renforcent ou étendent les droits qui ne sont peut-être pas inscrits dans la loi. Par conséquent, la politique judiciaire et tous ces litiges peuvent profiter aux réfugiés à long terme. Au niveau politique, je pense que l'Union européenne va mettre l'accent sur l'externalisation, qui est le troisième mot que j'ai mentionné au début du débat.

L'externalisation consiste essentiellement à payer des pays tiers pour qu'ils accueillent des réfugiés ou qu'ils s'occupent du contrôle des frontières. En d'autres termes, payer quelqu'un pour faire le travail que l'on ne veut pas faire. Les exemples sont nombreux.

L'Espagne paie le Maroc pour que la police marocaine contrôle les frontières avant que les Subsahariens n'atteignent Melilla. En fait, la police marocaine a des indications claires que les Subsahariens sont en train d'arriver à Melilla. Ce sont les Espagnols qui paient pour cela.

Il s'agit d'une forme d'externalisation. Un autre exemple est l'accord que le gouvernement italien de Meloni a conclu avec l'Albanie pour créer des camps de réfugiés en Albanie. C'est curieux parce que l'Italie veut envoyer des fonctionnaires italiens en Albanie pour y examiner les demandes d'asile.

Vous me direz : à quoi cela sert-il si, au bout du compte, le coût est beaucoup plus élevé parce que les fonctionnaires doivent être envoyés dans un autre pays ? Mais il s'agit simplement d'un avantage politique, car Meloni peut ainsi dire à ses électeurs qu'il fait quelque chose pour empêcher les migrants d'entrer en Italie. Et tant qu'ils sont en dehors de l'Italie, ils sont au moins à l'abri des regards. C'est ce que la droite ne veut généralement pas : que les immigrés soient vus dans leur propre pays.

Un autre exemple qui n'appartient pas à l'UE mais qui peut servir de modèle pour l'avenir est le pacte entre le Royaume-Uni et le Rwanda. Le Royaume-Uni veut expulser tous les réfugiés vers le Rwanda, en créant des camps de réfugiés au Rwanda, le Rwanda se chargeant de l'ensemble du processus d'examen des demandes, de l'accueil des réfugiés, et aucun réfugié n'étant autorisé à entrer au Royaume-Uni. Pour l'instant, cette solution n'est pas autorisée par la législation européenne, mais des pays comme le Danemark ont essayé quelque chose de similaire, et l'Italie est également favorable à ce type de proposition, ce qui pourrait être l'avenir de l'externalisation.

Mais il ne faut pas être pessimiste car, comme je l'ai dit, l'accord entre le Rwanda et le Royaume-Uni a été stoppé par la Cour suprême britannique. Peut-être que la Cour européenne des droits de l'homme et la Cour européenne de justice peuvent également faire beaucoup dans ce sens. En conclusion, je voudrais également souligner que nous ne devrions pas oublier qu'il y a deux ans, 5 millions de réfugiés ukrainiens sont entrés en Europe, et que l'UE a adopté une règle spécifique pour les accueillir immédiatement, et qu'elle n'a pas eu de problème pour les accueillir.

Cela montre que lorsqu'il y a une volonté politique, il est possible de mettre en place une politique migratoire qui respecte les droits de l'homme, mais il faut de la volonté. Bien sûr, nous voyons, comme vous le dites, que les temps sont peut-être compliqués pour l'approbation des droits de l'homme des migrants, mais nous avons besoin de volonté. Merci beaucoup Juan d'être avec nous et pour toutes ces choses intéressantes que vous nous avez apportées ici.

Voilà, c'est tout pour nous. Nous tenons à remercier une nouvelle fois Juan Ruiz Ramos pour sa participation à ce programme et pour nous avoir éclairés sur la politique migratoire de l'Union européenne. Dans les prochaines émissions, nous continuerons à traiter des questions fondamentales pour la promotion des droits de l'homme en Europe.

Nous vous invitons donc à continuer à nous écouter. A la prochaine fois.